



## Attente d'un remboursement

Par **Nihanna**, le **11/04/2013** à **21:35**

Bonjour

J'ai effectué un achat par internet

Le produit reçu n'étant pas contractuel par rapport

Aux photos et descriptions j'ai renvoyé l'achat

(Le site stipule clairement effectuer les remboursements)

Après 3 mails de leur part dont un confirmant le remboursement

Je n'ai toujours rien perçu et impossible de les joindre

Que puis-je faire

Merci

Par **Toluene67**, le **12/04/2013** à **09:41**

Bonjour,

Le professionnel dispose d'un délai maximum d'un mois calendaire pour vous rembourser. Au delà, il est en tort et vous pouvez alors saisir la juridiction de proximité. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Mais si les choses devaient trainer, il faut impérativement lui adresser une mise en demeure par LRAR de rembourser en rappelant la date de commande, la date de renvoi du produit et la date de demande de remboursement. Cela permet de "figer" votre litige dans la chronologie des faits. Conservez également tous vos échanges mail.

De quelle société s'agit-il ?

Cordialement

Par **Nihanna**, le **12/04/2013** à **12:38**

Merci de m'avoir accordé du temps

Il s'agit d'Instinctiff